



**DELEGATIONS
CONSENTIES AU
MAIRE :
COMPTE RENDU
AU CONSEIL
MUNICIPAL**

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Acte n° 2017/31

L'an deux mil dix-sept, le dix-neuf mai, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 12 mai 2017

PRESENTS : MM. MICHEL Gilbert, BEAUME Hugues, BERARD Guy, GIRAUD Roger, PINATEL François, VIN Daniel ;

ABSENTS : SEVERAC Pascal ; COING Jean-Pierre (pouvoir à Bernard MICHEL), GONON Florence (pouvoir à Gilbert MICHEL), MIALON Delphine (pouvoir à Hugues BEAUMES),

Secrétaire de séance : Monsieur PINATEL François

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu les délégations accordées à Monsieur le Maire par délibération du Conseil municipal en date du 25 avril 2014,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ces délégations,

Le Conseil municipal prend note des décisions suivantes :

Engagement du personnel temporaire :

VENERA Philippe : du 18 avril au 29 septembre 2017.

MICHEL Martine : du 29 mai au 1^{er} septembre 2017.

Décision du 11 avril 2017 : acceptation du devis de l'entreprise ELAN CREATIF pour l'édition du dépliant d'information de la commune. Montant du devis : 1 076,40 € TTC.

Décision du 18 avril 2017 : acceptation du devis de l'entreprise BODET pour le remplacement du tintement de la grosse cloche de l'église. Montant du devis : 2 263,20 € TTC.

Décision du 24 avril 2017 : acceptation du devis de la société OISANS STRUCTURE BOIS pour la réalisation de barrières de sécurité au hameau des Aymes. Montant du devis : 12 875,40 € TTC.

Décision du 24 avril 2017 : vente d'une concession au columbarium, dans le cimetière communal, à Madame Luisa GIRAUD née GALLO. Concession de cinquante ans, prix : 300 €.

Décision du 27 avril 2017 : commande à IKEA GRENOBLE de mobilier pour l'épicerie et le chalet Châton. Montant de l'acquisition : 1 374,92 € TTC.

Décision du 16 mai 2017 : acceptation du devis de la société SUEZ pour le remplacement d'un réducteur de pression au tennis et le nettoyage des 2 réservoirs. Montant du devis : 1 920 € TTC.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Bernard MICHEL

